



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques industrielles

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles, dont la Commission de statistique est saisie pour discussion. Dans ce rapport, l'ONUDI décrit les travaux qu'elle a effectués dans le domaine des statistiques industrielles depuis la publication de son dernier rapport ([E/CN.3/2016/12](#)) et fournit des informations sur les activités de renforcement des capacités et de formation menées en vue de l'application des Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles.

L'ONUDI y décrit également son rôle en tant qu'organisme responsable du suivi des objectifs de développement durable. Certaines tâches liées aux statistiques industrielles dont la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat était chargée jusqu'ici sont en cours de transfert à l'ONUDI, ce qui devrait faire d'elle le principal organe de référence dans ce domaine et le seul interlocuteur des organismes nationaux de statistique et, partant, rationaliser la communication de données. Elle souligne également les difficultés qu'elle a rencontrées pour financer les activités liées aux statistiques industrielles dans les pays en développement, en particulier pour obtenir en temps voulu les données sur les petites entreprises, qui sont nécessaires au suivi des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les questions soulevées dans le rapport.

* [E/CN.3/2019/1](#).



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles

I. Introduction

1. À sa quarante-septième session, tenue du 8 au 11 mars 2016, la Commission de statistique, dans sa décision 47/109, a accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (E/CN.3/2016/12) et exprimé son appui au programme de travail sur les statistiques industrielles figurant dans le rapport. Elle a demandé aux pays en développement d'accorder une priorité élevée aux statistiques industrielles, étant donné qu'elles constituaient une source de données essentielles à l'établissement de statistiques macroéconomiques et qu'elles avaient d'autres applications, notamment dans le contexte des objectifs de développement durable. Elle a également prié les partenaires de développement d'accroître l'assistance qu'ils apportaient aux programmes de renforcement des capacités en matière de statistiques industrielles dans les pays en développement, en particulier dans le contexte des objectifs de développement durable.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités que l'ONUDI a menées récemment en réponse aux demandes de la Commission. Il y est indiqué que plusieurs indicateurs des objectifs de développement durable, en particulier ceux relatifs à l'industrialisation durable qui profite à tous (Objectif 9) et aux modes de consommation et de production durables (Objectif 12), sont établis à partir des données collectées par des systèmes de statistiques industrielles, d'où la nécessité pour les gouvernements et les partenaires internationaux de développement d'accorder une plus grande attention à ces systèmes.

3. L'ONUDI explique également dans son rapport les raisons pour lesquelles les responsabilités en matière de statistiques industrielles assumées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat lui sont transférées et l'importance de ce transfert.

II. Activités menées comme suite aux demandes de la Commission

A. Application des Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles

4. Depuis la publication du précédent rapport, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre de la version la plus récente des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*. D'après la base de données de l'ONUDI, plus de 100 pays compilent à présent des données industrielles en s'appuyant sur la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), et de nombreux autres adopteront celle-ci dans les années à venir. De plus, l'utilisation de la quatrième révision par de nombreux pays a contribué à améliorer la comparabilité des statistiques industrielles à l'échelle internationale.

5. Ces dernières années, de plus en plus de pays ont commencé à mener des enquêtes auprès des acteurs économiques (établissements ou entreprises) ou à les recenser, annuellement ou périodiquement. La plupart de ces enquêtes permettent de recueillir des données de base conformément aux *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* de 2008. Le nombre de pays qui produisent des estimations mensuelles ou trimestrielles de la croissance de la production basées sur les *Recommandations internationales concernant l'indice de production industrielle* de 2010 a également augmenté. De nombreux pays ont commencé à prendre en compte l'indice de production industrielle utilisé pour établir les comptes nationaux trimestriels sur les secteurs industriels lors de la compilation des comptes nationaux trimestriels sur le produit intérieur brut. Après la crise financière mondiale de 2008-2009, les responsables politiques ont reconnu l'importance des indicateurs à court terme comme l'indice de production industrielle. Cet indice peut permettre de repérer les points de retournement du cycle économique lorsqu'il est basé sur des données adéquatement ventilées concernant les industries de biens de consommation (durables ou fongibles), de biens intermédiaires ou de biens d'équipement. Les pays ont commencé à appliquer progressivement les normes et recommandations figurant dans les deux ensembles de *Recommandations internationales* mentionnées ci-dessus. Cela leur a permis de collecter un ensemble complet de données sectorielles à même d'améliorer les statistiques sur l'économie et sur les entreprises ou encore celles utilisées pour établir les comptes nationaux ou d'autres indicateurs qui portent sur l'ensemble de l'économie. La plus grande abondance de données industrielles disponibles, due aux besoins croissants des gouvernements, du secteur privé et des partenaires de développement, a contribué à une meilleure compréhension des questions de politique industrielle, notamment de leur rapport avec les chaînes de valeur mondiales.

6. Les pays font également appel à d'autres sources de données pour répondre à la demande de statistiques industrielles, par exemple aux recensements économiques, qui permettent d'obtenir des données de base ventilées par activité économique. Ces recensements ont permis à de nombreux pays en développement de mettre à jour leur registre des entreprises, d'améliorer la façon dont ils structurent leurs enquêtes et d'élaborer des enquêtes plus spécialisées qui nécessitent davantage de données. Le recours aux sources administratives a également augmenté dans les pays industrialisés et dans les économies nouvellement industrialisées. Toutefois, ces sources ne sont pas toujours fiables dans les pays en développement car les données dont elles disposent ne sont pas toujours mises à jour en temps voulu. L'ONUDI s'est penchée sur la question de l'utilisation des mégadonnées dans le domaine des statistiques industrielles et a déterminé que les pays en développement pourraient s'en servir aux fins du commerce international de biens et services industriels. Elle continuera, en collaboration avec la Division de statistique, à étudier les sources de mégadonnées et les façons d'en tirer parti.

7. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a accru l'utilité des statistiques industrielles dans le domaine du développement global. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a chargé l'ONUDI d'établir six indicateurs liés à l'industrialisation durable qui profite à tous (Objectif 9). Les statistiques industrielles sont également utilisées pour établir d'autres indicateurs liés à l'utilisation efficiente de l'eau, à la consommation de matières et à la production durable. Le fait que les responsables politiques aient de plus en plus besoin de données offre des possibilités sans précédent en matière de statistiques industrielles, mais représente également un défi. De nombreux organismes internationaux de

développement qui ont œuvré à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont acquis les capacités et l'expérience nécessaires pour collecter et communiquer des données à l'échelle mondiale aux fins du suivi mondial, mais l'ONUDI n'a disposé que de peu de temps pour se doter des capacités nécessaires à la communication des données à l'échelle mondiale.

B. Ateliers régionaux et internationaux et activités de renforcement des capacités

8. L'ONUDI a continué d'organiser des ateliers régionaux à l'intention des offices nationaux de statistique, l'une des façons les plus économiques d'informer les statisticiens de différents pays des recommandations et pratiques optimales internationales les plus récentes. Les offices nationaux d'une même région ayant de nombreux problèmes en commun, ces ateliers ont été l'occasion pour eux de débattre sur des problèmes conceptuels et d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales.

9. Depuis la publication de son dernier rapport à la Commission, l'ONUDI a organisé les ateliers internationaux et régionaux suivants : un atelier régional sur le registre statistique des entreprises, à l'intention des pays arabes, en septembre 2016, à Amman (organisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques) ; un atelier international sur les statistiques industrielles, en avril 2017 à Beijing ; un atelier sur l'élaboration d'indicateurs des résultats industriels destinés à l'analyse des politiques dans les pays de la Communauté d'États indépendants, en mai 2017, à Sotchi (Fédération de Russie) ; une formation régionale à l'analyse statistique des écarts entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de rémunération dans le secteur manufacturier, en octobre 2018 à Addis-Abeba (organisée conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la Commission économique pour l'Afrique). L'ONUDI a également contribué à un atelier international sur les statistiques industrielles dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes, qui s'est tenu dans les locaux de l'Institut national panaméen des statistiques et du recensement en mai 2017, organisé par la Division de statistique en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

10. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'ONUDI a organisé d'autres ateliers nationaux à Almaty (Kazakhstan), La Havane, Lagos (Nigéria), Odessa (Ukraine), Vientiane et Erevan. Elle met actuellement en œuvre plusieurs projets d'assistance technique, notamment en Arabie saoudite, à Cuba, à Oman et en République démocratique populaire lao. En 2018, elle a achevé un projet régional organisé à l'intention des pays de la Communauté d'États indépendants et des projets nationaux au Nigéria, en République démocratique populaire lao et en République-Unie de Tanzanie. Plusieurs nouveaux projets sont actuellement en attente d'approbation.

11. Il convient toutefois de noter que l'assistance technique que reçoivent les organismes nationaux de statistique ne suffit absolument pas à répondre à leurs besoins. L'ONUDI s'emploie à mobiliser davantage de ressources pour résoudre ce problème. Dans certains cas, par exemple en Arabie saoudite et à Oman, elle a mis en œuvre des projets d'assistance technique financés par les pays eux-mêmes. De même, les Gouvernements de la Chine et de la Fédération de Russie ont fourni un appui financier à l'ONUDI, non seulement pour des projets exécutés dans leur pays mais

aussi dans d'autres pays de leur région. L'ONUDI a également reçu des fonds des Gouvernements de la Finlande et de la République de Corée. Cet appui est hautement apprécié.

III. Programme de collecte et de diffusion de données de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

12. L'ONUDI est responsable, au niveau mondial, de la collecte annuelle de statistiques industrielles générales se rapportant aux secteurs des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de l'électricité, du gaz et de l'eau et des services publics (sections B, C, D et E de la CITI, révision 4), établies selon les nomenclatures à trois et à quatre chiffres de la CITI. Elle recueille des données annuelles directement auprès des quelque 150 pays qui ne font pas partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et s'adresse à celle-ci pour obtenir des données sur ses pays membres, évitant ainsi le chevauchement des activités. Les pays sont invités à communiquer les données pertinentes correspondant à la quatrième ou, à défaut, à la troisième révision de la CITI.

13. Comme la Commission de statistique l'a recommandé à sa vingt-septième session en 1993, ce sont l'ONUDI et l'OCDE qui, depuis 1994, sont chargées de rassembler et de diffuser des statistiques industrielles générales au niveau mondial, tâche qui était auparavant confiée à la Division de statistique. De plus, Eurostat et l'OCDE ont conclu un accord aux termes duquel l'OCDE recueille des données auprès des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, tandis qu'Eurostat collecte les statistiques des entreprises des pays membres de l'Union européenne. Ainsi, l'ONUDI reçoit des données fournies directement par Eurostat (pour les pays qui en relèvent) et par l'OCDE (pour les pays qui en sont membres et ne sont pas couverts par Eurostat). Dans de nombreux cas, les sites Web officiels des organisations nationales et supranationales fournissent un accès direct aux données primaires.

14. L'utilisation accrue des technologies modernes a permis à l'ONUDI d'améliorer ses méthodes de collecte de données et son programme de diffusion ces dernières années. Les CD-ROM de données ont été progressivement remplacés par un accès gratuit à des bases de données conviviales. Les bases de données gérées par l'ONUDI peuvent être divisées en deux groupes, en fonction des sources des données : a) celles contenant des données de base provenant directement des organismes nationaux de statistique ; b) celles contenant des données de base tirées des bases de données de l'ONUDI ou d'autres organisations internationales, en particulier de la Division de statistique.

15. Les bases de données suivantes appartiennent à la première catégorie :

a) Base de données de l'ONUDI pour les statistiques industrielles (INDSTAT). Cette base de données est disponible en deux versions : INDSTAT2 et INDSTAT4. La première contient des séries chronologiques sur les acteurs du secteur manufacturier, établies selon les nomenclatures à deux chiffres de la troisième révision de la CITI. Il s'agit de la plus grande base de données internationale de statistiques industrielles en son genre. Elle contient des données établies selon les mêmes normes pendant une longue période, ce qui la rend particulièrement utile pour l'analyse structurelle sur le long terme. Elle regroupe huit indicateurs principaux des

statistiques industrielles, notamment les indices de production industrielle. INDSTAT4 contient des données hautement ventilées sur le secteur manufacturier, collectées depuis 1990, établies selon les nomenclatures à quatre chiffres de la CITI. La comparabilité des données dans le temps et d'un pays à l'autre a été la principale priorité lors de la création et de la mise à jour de cette base de données ;

b) Base de données relative aux industries extractives et aux services publics de distribution (MINSTAT). Il s'agit d'une base de données unique sur l'exploitation des mines et des carrières, la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné et d'eau et l'assainissement et la gestion des déchets. Ces dernières décennies, un épuisement progressif des ressources naturelles a été observé dans le monde entier. Dans le même temps, la demande en ressources telles que le pétrole brut, le gaz naturel et l'eau a explosé en raison de la croissance industrielle rapide et de l'augmentation de la population mondiale. Pour répondre aux besoins grandissants des utilisateurs de données, l'ONUDI a ouvert l'accès à sa base de données en 2012. Celle-ci contient des séries chronologiques pour plus de 100 pays, qui remontent à 1995. Les données sont présentées selon les catégories à deux et trois chiffres utilisées dans les troisième et quatrième révisions de la CITI ;

c) Indice trimestriel de production industrielle. Cette base de données présente des indices de la production des industries des catégories à deux chiffres de la révision 4 de la CITI, classées par pays, et illustre les variations à court terme de la production manufacturière des différentes industries.

16. Les bases de données suivantes contiennent des informations régulièrement mises à jour sur des indicateurs économiques établis à partir de données provenant de l'ONUDI ou de sources extérieures (principalement la Division de statistique) :

a) Base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles (IDSB). Cette base de données sur les industries des catégories à quatre chiffres de la CITI est constituée de données tirées d'INDSTAT et de la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises (Comtrade), portant notamment sur la production intérieure et les importations et exportations de produits manufacturés. La consommation intérieure apparente y est définie comme la différence entre la production nationale et la balance commerciale ;

b) Base de données sur la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière. Elle contient des données sur plus de 200 économies, collectées depuis 1990. Les données des deux dernières années sont estimées à l'aide de méthodes de prévision immédiate. Les chiffres pour la plupart des pays sont tirés du site Web de la Division de statistique et complétés à l'aide de publications nationales ou des estimations de l'ONUDI ;

c) Indice de la performance compétitive de l'industrie. Cet indice agrège huit indicateurs quantitatifs permettant de mesurer la performance industrielle. Les indicateurs sont compilés à partir de données tirées des bases de données de l'ONUDI et de Comtrade. Cette base classe les pays par valeur d'indice et indique leur position relative dans le classement des pays en fonction du niveau de développement industriel. Elle contient les valeurs absolues et les valeurs d'indice de chaque indicateur depuis 1990 ;

d) Plateforme de données sur les objectifs de développement durable. Cette plateforme, placée sous la responsabilité de l'ONUDI, est la plus récente base de données consacrée à six indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Elle contient des données nationales collectées depuis 2000. Les données proviennent d'autres bases de données de l'ONUDI, de sources nationales, de l'Agence

internationale de l'énergie, de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque mondiale.

Toutes les bases de données sont accessibles à l'adresse <http://stat.unido.org/> après inscription en tant qu'utilisateur.

17. En outre, l'ONUDI compile et diffuse les publications statistiques suivantes en utilisant les données contenues dans les bases mentionnées ci-dessus :

- a) *International Yearbook of Industrial Statistics* (publication annuelle) ;
- b) *World Statistics on Mining and Utilities* (publication biennale) ;
- c) *Competitive Industrial Performance Report* (publication annuelle) ;
- d) *Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization* (rapport annuel sur l'Objectif 9) ;
- e) Rapport trimestriel sur la production industrielle mondiale intitulé *World Manufacturing Production* (disponible en ligne uniquement).

Toutes les publications sont régulièrement distribuées gratuitement aux offices nationaux de statistique. La parution de nouvelles publications est annoncée dans les communiqués de presse officiels de l'ONUDI.

IV. Programme de collecte de données de la Division de statistique

18. La Division de statistique collecte des données destinées à l'établissement de statistiques sur la production de produits de base industriels. Dans le cadre du programme mis en place à cette fin, la Division recueille et publie des données relatives à la production de produits de base industriels dans environ 200 pays et territoires, qui sont exprimées en quantités produites et en valeur. Les données sont établies sur la base d'une liste de produits de base industriels dressée en 2005, qui recense environ 600 produits différents. Les données sont recueillies principalement au moyen d'un questionnaire adressé chaque année aux offices nationaux de statistique. En outre, pour un nombre limité de produits, des données mensuelles sont collectées et publiées dans le *Bulletin mensuel de statistique* (qui comprend d'autres données mensuelles).

V. Autres responsabilités de la Division

19. La Division reste chargée d'établir certaines normes, classifications, directives et recommandations méthodologiques et de publier des manuels dans le domaine des statistiques industrielles. Les principales recommandations internationales sont les *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* de 2008, qui sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU et peuvent également être consultées en ligne, et les *Recommandations internationales concernant l'indice de production industrielle* de 2010, dont la version finale éditée est disponible en anglais, en ligne uniquement. Les principales classifications de référence à utiliser pour l'établissement des statistiques industrielles sont la CITI et la Classification centrale de produits (CPC), qui sont également gérées par la Division de statistique.

20. La Division prévoit de poursuivre sa collaboration avec l'ONUDI et d'autres parties prenantes, y compris les commissions régionales, dans les domaines de la

méthodologie, de la classification aux fins de l'établissement de statistiques industrielles et du renforcement des capacités, afin de consolider les programmes de travail sur les statistiques industrielles des pays. Il convient de noter qu'il existe une forte demande de collaboration plus large dans les domaines des statistiques économiques intégrées, des liens entre les politiques (par exemple entre les objectifs de développement durable et d'autres instruments) et de la mise au point de nouvelles techniques, outils et sources de données, notamment le raccordement aux registres statistiques des entreprises et l'utilisation des données administratives et des mégadonnées.

VI. Transfert de l'ensemble des responsabilités en matière de statistiques industrielles mondiales

21. Conformément aux arrangements conclus suite à l'adoption d'une décision par la Commission à cet égard en 1993, la Division, l'ONUDI et l'OCDE sont chargées de la collecte et de la diffusion des statistiques industrielles générales au niveau mondial. L'ONUDI publie depuis 1996 l'ouvrage intitulé *International Yearbook of Industrial Statistics*, consacré aux activités de fabrication. Les données utilisées dans cette publication et collectées dans la base de données correspondante sont recueillies auprès des pays non membres de l'OCDE et directement auprès de cette organisation pour les pays qui en sont membres, afin d'éviter le chevauchement des activités. Depuis 2010, l'ONUDI publie tous les deux ans le rapport *World Statistics on Mining and Utilities* sur les industries extractives et les services publics de distribution. Les trois premières éditions étaient fondées sur les données recueillies par la Division. Ces éditions ayant rencontré du succès, les activités relatives aux statistiques sur les industries couvertes par ce rapport ont été officiellement transférées de la Division à l'ONUDI en 2015.

22. Depuis le transfert des responsabilités en matière de collecte et de diffusion de données relatives aux statistiques des industries extractives et des services publics de distribution et à l'indice de production industrielle en 2015, la Division a continué de recueillir des données sur la production de produits de base industriels (exprimées en valeur et en volume) pour ses publications de statistiques mensuelles et annuelles. Dans le cadre du transfert final des responsabilités liées aux données sur la production de produits de base industriels, la Division et l'ONUDI ont procédé à une évaluation conjointe des activités à transférer et ont établi une documentation technique. Le Directeur de la Division s'est rendu au siège de l'ONUDI à Vienne et a rencontré l'adjoint du Directeur général de l'ONUDI afin de mieux faire accepter ce transfert au plus haut niveau. Les préparatifs sont en cours pour achever le transfert, en procédant à la réaffectation des responsabilités liées aux statistiques de la production de produits de base industriels en mars 2019 au plus tard, après approbation par la Commission en 2019.

23. Afin d'assurer un transfert complet sans heurts du programme de données pour les statistiques industrielles, ce qui passe par la fourniture de ressources suffisantes à la Division de statistique de l'ONUDI pour qu'elle exécute le programme de travail, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales facilitera les discussions interinstitutions au plus haut niveau entre le Département et l'ONUDI. Pendant la période de transition, la Division de statistique du Département continuera de former le personnel de l'ONUDI à la collecte et au traitement des statistiques relatives à la production de produits de base industriels, selon que de besoin.

VII. Lacunes des statistiques industrielles liées aux objectifs de développement durable

24. Le grave manque de données nécessaires à l'établissement de statistiques industrielles dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, a été mentionné dans le rapport de l'ONUDI présenté à la Commission en 2016 (E/CN.3/2016/12, par. 26 à 30). Les enquêtes industrielles, qui restent la principale source de données de ce type, sont coûteuses. Des analyses de l'ONUDI ont montré que les frais d'enquête sont beaucoup moins élevés dans les pays où les enquêtes sont effectuées régulièrement que dans ceux où elles le sont à intervalles plus longs. Si une enquête est menée plusieurs années après la précédente, de nouveaux investissements sont nécessaires pour établir le cadre de l'enquête, le personnel chargé de l'enquête doit être formé à nouveau et le matériel informatique et les applications utilisées pour le traitement des données doivent être revus. Si les enquêtes sont menées chaque année, les offices nationaux de statistique peuvent mettre à profit leurs connaissances et capacités institutionnelles et continuer de les développer et de les faire mûrir.

25. Ces dernières années, un processus de désindustrialisation prématurée, illustré par la baisse de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut, a été observé dans les pays africains les moins avancés. Certes, les perspectives de croissance économique de nombreux pays africains sont bonnes du fait de leurs riches réserves de ressources minérales et autres matières premières, du faible coût de la main-d'œuvre et de leur fort potentiel d'exportation, mais ces pays n'ont pas réussi à attirer les investissements nécessaires au développement industriel. Cela s'explique en partie par les manques de données de base, car les investisseurs considèrent qu'il est trop risqué de créer une nouvelle entreprise lorsque les informations nécessaires à la prise de décision ne sont pas disponibles. Dans de nombreux pays, les gouvernements et les chefs d'entreprise ont vu leur capacité d'élaborer une politique industrielle nationale efficace sérieusement réduite par ce manque de données de base.

26. Dans de nombreux pays en développement, le manque de données relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable s'est également fait sentir, notamment pour ce qui est des informations sur la taille des petites entreprises industrielles, leurs contributions et leur accès aux services financiers. Ces entreprises jouent un rôle central dans la création d'emplois, notamment d'emplois indépendants, permettant à une grande partie de la population de rester au-dessus du seuil de pauvreté. Pourtant, l'actuel système de statistiques industrielles de nombreux pays en développement a pour objet de recueillir des données auprès des entreprises qui dépassent une certaine taille, par exemples celles qui ont 10 ou 20 employés. En outre, les données ventilées par nombre d'employés et par secteur d'activité ne sont disponibles que pour un nombre limité de pays. Il est impératif que les organismes nationaux de statistique incluent les petites entreprises industrielles dans leurs futurs programmes d'enquête.

27. Dans les pays en développement, il est beaucoup plus difficile de mener des enquêtes auprès des petites entreprises qu'auprès des grandes entreprises. Des efforts considérables sont généralement nécessaires pour établir un cadre d'enquête fiable, d'autant plus que certaines activités sont saisonnières, ce qui rend nécessaire le choix de la période d'enquête appropriée. Un plan d'échantillonnage adéquat est nécessaire pour assurer une bonne représentation de toutes les zones géographiques et activités. Il est vivement recommandé que les organismes internationaux ayant de l'expérience

en matière d'enquêtes économiques, par exemple l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'ONUDI, la Division et la Banque mondiale collaborent à l'élaboration des outils et méthodes nécessaires et effectuent des enquêtes dans des pays échantillons à titre d'essai. L'expérience acquise dans le cadre de ces exercices pourrait être mise à profit dans d'autres pays. Les statistiques sur les petites entreprises industrielles sont essentielles non seulement pour le suivi des objectifs de développement durable, mais aussi, et surtout, pour parvenir à une industrialisation durable.

VIII. Questions soumises pour examen et décision

28. La Commission est invitée à :

a) **Formuler des observations sur le rapport en ce qui concerne les activités en cours dans le domaine des statistiques industrielles, prendre note des progrès faits par l'ONUDI dans le cadre de son programme de travail sur les statistiques industrielles et encourager les pays à améliorer l'exécution de leurs programmes de statistiques industrielles ;**

b) **Approuver l'achèvement du transfert des responsabilités en matière de collecte et de communication des statistiques industrielles à l'échelle mondiale de la Division à l'ONUDI et demander aux organismes nationaux de statistique de communiquer à l'ONUDI des données sur la production des produits de base industriels ;**

c) **Demander aux pays en développement d'accorder une plus grande priorité aux statistiques industrielles, en particulier celles qui concernent les petites entreprises, afin de faciliter le suivi et la réalisation complets des objectifs de développement durable ;**

d) **Prier les organismes internationaux et les partenaires de développement d'accroître l'assistance qu'ils apportent aux pays en développement sous la forme de programmes de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques industrielles, tout particulièrement dans le contexte des objectifs de développement durable.**